L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 17 NOVEMBRE 1886

Théâtre de l'Opéra.

Une fois de plus nous ne nous présentons devant nos lecteurs que pour constater la marche du répertoire, marche que l'on active avec autant d'intelligence que de zèle à l'Opéra.

En dépit de notre désir, il nous a fallu nous tenir loin du théâtre, ces deux dernières soirées fort intéressantes cependant à bien des titres. En effet, lundi, Mme Dérivis chantait, pour la seconde fois, le rôle de Violetta, et M. Van Loo reprenait celui de Rodolphe. Hier, c'était la reprise des *Dragons de Villars*, pour le début tant différé, tant attendu de Mme Weyns. Tout un arriéré pour nous. Néanmoins nous espérons bien que d'ici dimanche, jour de la publication de notre Bulletin Artistique, nous aurons trouvé l'occasion de nous mettre au courant.

Aujourd'hui, en matinée, *La Traviata*.

—Nous remercions Mlle Léona Queyrouze qui vient de nous faire remettre trois poésies qu'elle a publiées en feuilles volantes, et qu'elle destine, croyons-nous, à quelques amis. Elle a raison de nous compter parmi ceux-là.

Nous ne lui apprendrons rien en écrivant qu'il y a de fort jolis détails dans le sonnet : *Palpitans*, relief, vigueur, sentiment, aussi de gracieuses pensées et un rythme qui berce, en tenant éveillé, dans les strophes : *A ma mère*.

On nous demande pourquoi l'annonce du spectacle d'hier, à l'Opéra—*Les Dragons de Villars*—n'a pas paru dans l'ABEILLE. L'explication de cette lacune est limpide : la dite annonce ne nous a pas été portée.

SOIRÉE MUSICALE ET LITTÉRAIRE—Des fidèles en grand nombre se sont mis en tête de venir en aide au Grace Church et à cet effet ils ont organisé une soirée musicale et littéraire, dont le programme a été composé, répété avec les soins les plus minutieux. Il va sans dire qu'à la tête de ce projet se trouvaient surtout des dames : c'est ce qui explique pourquoi il a été si bien mené et promet d'être un succès sous le double rapport artistique et pécuniaire. Pour donner une juste idée de la valeur du côté artistique, il nous suffira de placer ici les détails du programme, et d'en nommer les exécutants. Le voici donc :

Première partie.—Un morceau par le Continental Quartette. — Récitation, Mme Dirlin ; solo de violon, M. Curant ; *Chant de l'Ange*, par Mme Hincks ; solo, par M. Sumner.

Seconde partie.—Récitation, M. Agnew ; duo de *La Juive*, Mme Hincks, Mme Yuille ; valse de *Faust*, transcription pour piano, de Liszt, par Mlle Berthe Pemberton ; *Stella*, mélodie de Faure, par Mme Yuille ; morceau par le Continental Quartette ; *La Cruche cassée*, boléro par Mme Hincks.

Un programme qui parle de lui-même, n'est-ce pas tout un dessus de panier comme chanteuses et comme instrumentistes. Très remarquable aussi, nous dit-on, la partie littéraire promise.

Le produit de cette soirée est destiné à la complétion du Christ Church (rue des Remparts, côté sud) ; elle aura lieu dans les salons de Mme McLean, rue Bourbon 42, entre les rues Bienville et de la Douane. Prix du billet 50 cents.

Nous remercions Mmes C. et H. des invitations qu'elles ont bien voulu nous adresser.

—Nous empruntons les lignes ci-après à deux journaux, publiés en anglais à Paris, le *Galignani's Messenger*, le *Morning News*. Ces deux extraits ont rapport à M. Frédéric Allain, l'un de nos compatriotes, appartenant à l'une des familles marquantes de la Louisiane :

"Parmi les jeunes avocats assermentés hier à la Cour d'Appel de Paris figurait M. Frédéric Allain, franco-américain bien connu, et autrefois premier clerc dans les bureaux de MM. Coudert frères.

M. Allain commencera immédiatement à Paris la pratique de sa profession. (*Morning News*, 21 octobre, Paris). "

"Au nombre des Berryer en herbe assermenté hier comme avocat au Palais de Justice, était M. Frédéric Allain, un jeune franco-américain qui a su rendre bien des services à la colonie anglo-américaine, en sa capacité de premier clerc, dans le cabinet de l'un des principaux avocats américains de Paris.

"M. Allain s'est préparé à sa carrière future par de longues études et une expérience très pratique. Durant deux années il a travaillé sous la direction du premier avocat de New-York et subséquemment durant six années dans le cabinet d'un avocat de Paris. Tout récemment il a passé quelques mois au Canada, où il s'est adonné à l'étude de questions d'un intérêt profond pour un homme de sa profession." (*Galignani's Messenger*, 22 octobre, Paris.)

— Nous recevons à l'instant une brochure intitulée : "*L'Immunité par les leucomaines*," par M. E. G. B.... Cet ouvrage que nous nous empresserons de lire a pour éditeur M. O. Berthier, Librairie Médicale, Paris, Boulevard Saint-Germain No 104.

Nos remerciements à l'auteur.

GRAND OPÉRA HOUSE.—Nous vous avons dit le succès enlevé par le Star Dramatic Company dans *Les Pattes de Mouche*—*A scrap of paper*. Le même ouvrage, l'un des plus charmants de Victorien Sardou, sera rejoué ce soir. La troupe entière, ou à peu près, y paraît.

On annonce, pour dimanche, la première représentation du grand drame : *The Martyr Mother*.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — On aura aujourd'hui, en matinée et le soir, la troupe de Mestayer dans WE, Us & Co., c'est-à-dire la farce la plus amusante du répertoire de cet ensemble de comiques qui, depuis dimanche, fait recette.

Dimanche prochain, *Skipped by the light of the Moon*.

THÉATRE EDEN. — Ce théâtre vient d'ajouter à son répertoire déjà si étendu, si varié, une opérette : *Coco Bel-Œil*, qui fait la joie des nombreux habitués de l'endroit. Sans compter Natalie, l'équilibriste grec, Howard et Alton, *e tutti quanti*, que l'on peut voir chaque soir. Entrée libre.

CIRQUE—Le mauvais temps d'hier n'a pas empêché la sortie du Cirque Cole en procession aux flambeaux. Ce splendide spectacle a produit un effet très décisif, ainsi que nous l'avons déjà écrit, elle aura été la meilleure annonce pour M. Cole et le cirque, sans pareil, nous dit-on, qu'il nous a mené et qui, à partir d'aujourd'hui même à midi, va nous donner, rue du Canal, cinq matinées et cinq soirées.

Nous le répétons, dans l'arène et dans la ménagerie M. Cole possède des sujets de premier ordre, des curiosités innombrables.

Nous engageons le public à ne point négliger cette gigantesque exhibition. On y verra, entr'autres, des pur-sang, Américains et Anglais, de la plus grande beauté et montés par d'admirables écuyers.

THÉATRE FARANTA.—Aujourd'hui auront lieu deux représentations—matinée et soirée—de *A piece of Pie*, vaudeville très applaudi, grâce à la soubrette Mlle Fannie Beane et à la troupe complète de Chas Gilday.

M. Faranta a ajouté à ce spectacle, déjà bien attrayant : *The ravishing lady*, un effet d'optique des plus surprenants.

Lundi prochain, commencera l'engagement de la troupe Carrie Stanley.

THEATRE ST-CHARLES.—Mlle Louise Balfe, l'actrice si souvent citée, et sa bonne troupe d'ensemble, joueront, ce soir, pour la cinquième fois, la comédie-drame de John Harrison : *Dagmar*. Un succès qui fait concurrence—les extrêmes se touchent—à *Hurlé et Cie*.

On reprendra, dimanche, *Zozo, the magic Queen*, drame à grand spectacle.

LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN FRANCE.—L'*Officiel* a publié, le 31 octobre, la loi votée par le Sénat et la Chambre sur l'organisation de l'enseignement primaire.

—Au conseil de la veille, M. René Goblet, ministre de l'Instruction publique et des cultes, a demandé la convocation immédiate des conseils généraux, à l'effet de leur faire désigner les quatre membres qui, aux termes de la nouvelle loi sur l'organisation de l'instruction primaire, doivent faire partie des conseils départementaux.

Cette loi étant promulguée du 30, il [illegible] le ministre de l'Intérieur [illegible] 22 convocations [illegible] semaine à la

Le général Ulrich.

Le Courrier des Gaules, (30 octobre), journal illustré parisien, publie la lettre suivante que nous croyons devoir reproduire, d'abord parce qu'elle répond à d'injustes attaques contre un brave officier, un beau caractère, et puis parce qu'elle est adressée à M. A. G. Boyé, un louisianais.

Le Courrier des Gaules fait précéder cette très noble réponse des lignes suivantes :

Quand on apprit à Marseille la capitulation de Strasbourg, les braves qui péroraient dans les clubs crièrent à la trahison. M. A.-G. Boyé, armateur à Marseille, écrivit de suite au général Ulrich, son cousin, pour l'informer du bruit qui courait. Le général lui répondit par cette belle lettre :

Bâle, le 14 octobre 1870.

" Monsieur et cousin,

" Votre lettre du 4 octobre m'est parvenue ici hier soir, seulement, je le regrette.

" Je sais depuis longtemps qu'il n'y a pas loin du Capitole à la roche Tarpéienne ; j'en fais la triste expérience.

" Que l'on m'accuse d'insuffisance, d'impéritie, je le comprends : mais de trahison ! Voilà qui est infâme. Trahison ! et envers qui ? Est-ce envers la République et le gouvernement de la Défense nationale ? Mais c'est moi qui les ai fait reconnaître l'une et l'autre à Strasbourg.

" On comprendrait une trahison au début d'un investissement ; mais après un siège de deux mois, après avoir vu brûler et renverser une ville, tuer les habitants, décimer la garnison, où pourrait se glisser la trahison ?

" La route de Strasbourg est ouverte ; que l'on aille voir la citadelle détruite, les remparts labourés, son artillerie anéantie, ses ouvrages avancés intenables et deux de ses bastions en brèche ; que l'on s'arrête devant la ruine de ses monuments, devant celle de ses maisons ; que l'on se rende compte de la pluie de fer, de plomb et de feu qui couvraient tous les terrains militaires ; que l'on examine ces projectiles puissants et inconnus jusqu'ici que deux cents pièces de canon nous lancaient, et, loin de dire que la reddition de la ville a été prématurée, l'on s'étonnera que la résistance ait été aussi prolongée, que l'on ait pu soutenir pendant trente-huit jours et trente-huit nuits, un bombardement sans précédent jusqu'ici.

" La situation s'était compliquée par la perte de 35,000 fusées métalliques incendiées avec l'arsenal de la citadelle et que rien n'a pu remplacer.

" Malgré cela, nous aurions pu tenir tant que le corps de la place eût été intact, mais dans les derniers jours, les travaux d'approche de l'ennemi prirent une rapidité extraordinaire ; il connaissait nos chemins couverts, se fit des abris blindés pour protéger la troupe destinée à livrer l'assaut, ouvrit deux brèches : l'une, au bastion 12, praticable, et l'autre, au bastion 11, que deux heures de feu allait également rendre praticable.

" L'assaut était impossible à soutenir par nous. Les remparts et tous le abords, foudroyés par la puissante artillerie ennemie, n'étaient pas de nature à rendre les défenseurs de la brèche qui, en moins d'une demi-heure, eussent été anéantis et l'ennemi fût monté à l'assaut, sans coup férir.

" Devions-nous, devais-je, plutôt exposer la malheureuse ville de Strasbourg qui, déjà, avait tant souffert, aux horreurs d'une ville prise d'assaut, alors que nous n'avions pas une seule chance favorable pour la résistance ?

" Mon conseil de défense ne le pensa pas (et, certes, celui-ci est inattaquable au point de vue de l'énergie), consulté par moi et après délibération étendue, il a déclaré à l'*unanimité* :

" 1. Que l'assaut ne pouvait pas être supporté avec des chances de succès ;

" 2. Que le moment était venu de capituler.

" Le reste s'en est suivi :

" Oui, je le déclare hautement, oui, l'honneur militaire est sauf !

" Attaqué par les braves du lendemain ou par des personnes qui ont cédé, sans réflexion, à une première impression, j'aurais voulu garder le silence et attendre que la vérité se fît jour d'elle-même ; mais le mot : trahison ! m'a créé un devoir de protéger de toute l'énergie d'une conscience honnête et longuement éprouvée. Je livre une carrière de cinquante-deux années de service militaire aux investigations les plus minutieuses, carrière que ne sauraient ternir les propos de quelques personnes mal renseignées ou malveillantes.

" J'aurais pu vous parler de l'incurie avec laquelle on a abandonné Strasbourg sans garnison, sans troupe d'artillerie suffisante, sans le plus petit détachement du génie ; j'aurais pu vous dire bien d'autres vérités encore, mais il me faudrait sortir du terrain de la défense personnelle et je désire y rester.

" GÉNÉRAL ULRICH."

PAIX RELIGIEUSE.—Une grave nouvelle arrive, de Rome, à la *Gazette de France* du 1er novembre : la paix religieuse, la plus large, la plus complète, va être définitivement établie entre l'empire d'Allemagne et le Souverain Pontife.

Pour satisfaire les revendications de Léon XIII et répondre ainsi au vœu de tous les catholiques allemands, M. de Bismarck,—s'il fait en croire les nouvelles puisées aux sources les plus sûres,—se déclare prêt à effacer jusqu'aux derniers vestiges des lois de Mai.

Le memorandum remis à la Chancellerie pontificale, par M. Schlozer, ne fait point de réserves, et le diplomate prussien promet par avance la remise de tous les ordres religieux et l'exemption du service militaire pour le clergé régulier et séculier, à tous les degrés de la hiérarchie catholique.

Le gouvernement allemand, dans sa communication diplomatique, traite plusieurs autres points fort graves et envisage notamment, pour satisfaire aux prescriptions des dernières lois, la date et le mode de nomination des curés.

A cela heure, le grand chancelier de l'Allemagne accorde aux catholiques ce que le Souverain Pontife a revendiqué en leur nom.

UN PROJET DE LOI EN FRANCE. — Le projet de loi de M. Lockroy, ministe du commerce, punit, d'une amende de 1,000 à 5,000 francs et d'un emprisonnement de trois mois à trois ans, ou de l'une de ces deux peines seulement :

1. Ceux qui apposent, soit sur des articles fabriqués à l'étranger ou en provenant, soit sur leurs enveloppes, bandes ou étiquettes, des désignations pouvant faire croire qu'ils ont été fabriqués en France ou qu'ils en proviennent ;

2. Ceux qui, dans le même but, emploient des manœuvres ou combinaisons quelconques ;

3. Ceux qui, sciemment, exposent, introduisent ou vendent des produits de cette nature ;

4. Ceux qui, dans le cas où les produits sont fabriqués dans une ville étrangère ayant le même nom qu'une localité française, négligent d'indiquer la nation de provenance.

La récidive est punie d'une peine double. Les délinquants peuvent pendant dix ans être privés du droit de prendre part à l'élection des tribunaux et chambres de commerce, des chambres consultatives des arts et des manufactures, et des conseils de prud'hommes.

Le jugement sera affiché dans toutes les localités que désignera le tribunal et inséré aux frais du délinquant dans les journaux que le tribunal désignera.

LES DENTISTES DE FRANCE.—L'Association générale des dentistes de France a inauguré, dans la salle des Fêtes de la mairie du 4e arrondissement de Paris, la reprise des cours professés à l'école et à l'hôpital dentaires de la rue Richer.

A l'école dentaire, dont la création est due à l'initiative privée, 20,000 personnes ont reçu cette année des soins gratuits. De vastes salles, bien aérées, contiennent vingt-cinq fauteuils d'opération. 300 élèves venus de France et de l'étranger ont suivi régulièrement les cours de l'école depuis sa fondation en 1880. 120 ont obtenu le diplôme de fin d'études.

Après une allocution de M. David, directeur de l'école, et une conférence du docteur Decaudin sur le Mont-de-Marsan, il a été procédé à la distribution des récompenses. Les élèves diplômés à la fin de l'année scolaire 1885-1886 sont au nombre de 19.

Les élèves qui suivent actuellement les cours sont au nombre de 90.

UN CANON.—Un canon en acier, du plus gros modèle que l'artillerie de terre française ait étudié, et commandé pour la défense des places et des côtes, vient d'être expédié à Calais, par les usines de MM. Schneider, du Creuzot, où il a été entièrement construit.

C'est un canon en acier, du calibre de 24 centimètres, qui lance, avec une charge de 65 kilog., un projectile de 155 kilog., à la vitesse initiale de 600 mètres. Il se charge par la culasse, et au moyen de la fermeture à vis et de l'obturateur de Bange. Il ne mesure pas moins de 8 mètres de long, et pèse 22,000 kilog.

Après avoir été essayé au polygone du Creuzot, il va continuer ses épreuves devant la commission de Calais.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 16 novembre 1886.
Thermomètre de H. SCHMITZ, Opticien,
No 124 rue Royale.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	48	9
Midi	70	20½
3 P. M.	70	21
6 P. M.	69	20½

Nlle-Orléans, 16 novembre 1886, 2 p. m.
Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Atlanta	60	Nashville, Tenn	62
Augusta, Geo	65	Pittsburg, Pa	55
Savannah, Geo	66	Cairo, Ill	49
Mobile, Ala	69	Davenport, Iowa	42
Montgomery, Ala	68	Dubuque, Iowa	40
Vicksburg, Miss	75	Keokuk, Iowa	42
Galveston, Tex	74	La Crosse, Wis	31
Indianola, Tex	—	St-Louis, Mo	51
Shreveport, La	69	St-Paul, Minn	20
Corsicana, Tex	—	Leavenworth, Kas	40
Chattanooga, Tenn	63	Omaha, Neb	22
Cincinnati, O	53	Yankton, D. T	23
Louisville, Ky	60	Key West, Fla	79
Memphis, Tenn	63	Nlle-Orléans, La	73

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES
Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

James Keenan à Mlle Marie Therese Bormann.
Joseph Everard à Mlle Mary Jane Kennedy.
Julien Scorza à Mlle Marie C. Bage.
Joseph Martzwalliar, Jr. à Mlle Margaret H. McDonald.
William J. Millon à Mlle Irène L. Durbin.

Naissances.

Mme Louis J. Foucher, une fille.
Mme Chas A. Demarest, un garçon.
Mme Walter H. Clement, un garçon.
Mme Jas. Johnson, un garçon.
Mme Simon Pinski, une fille.
Mme Fred Bensen, un garçon.
Mme Henry Roehn, un garçon.
Mme Henry Rothfelder, un garçon.
Mme Gustave C. Kiefer, une fille.
Mme Geo. Minter, une fille.
Mme Julius Vollweiler, un garçon.
Mme Pietro Lobano, un garçon.

Décès.

Clarisse Joseph, 52 ans, 225 rue des Français.
Charles A. O'Rourke, 38 ans, 206 rue Constance.
Chas. Fabre, 10 mois, 273 rue Orléans.
Rhabadis Harris, 8 mois, Alger.
Wm J. Seymour, 55 ans, 193 rue Thalie.
Joseph Beckmann 5 jours, coin Foucher et Constance.
Reuben Williams, 60 ans, 425 rue Treistème.
Isaiah King, 14 jours, coin Aubry et Dorgenois.
Robert Hopkins, 45 ans, rue Laurel, près Jackson.
John Dunken Gillis, 26 ans, Hôtel Dieu.
Frank N. Evans, J., 4 mois, rue Orléans, entre Roman et Prieur.
Mme Veuve Marie E. Brandt, 88 ans, 540 rue Carondelet.

Cour de District des Etats-Unis.—Haris Larson contre la barque Montréal—Réclamation de gages s'élevant à $90,66.

Les Etats-Unis contre le steamship anglais Sotembro—Des poursuites lui sont intentées pour violation de l'article du Congrès, approuvé le 2 août 1882 et déterminant le nombre de passager de 3me classe sans leur fournir la nourriture. La pénalité pour la violation de cet article est de $500.

De plus pour avoir négligé de placarder la section 7 de l'article relatif aux passagers des principaux lougres—La pénalité est de $100.

De plus pour avoir négligé l'installation des "water closets" requis par la loi—Pénalité $250.

De plus pour n'avoir pas fourni le nombre voulus de couchettes. Pénalité $3115.

Pour toutes ces violations qui atteignent la somme de $4115 le gouvernement demande que l'amiraté prenne l'affaire en main, ce qui a été accordé.

Andrew Hero, Jr., contre Alexandre Brewster—Réclame le droit de forcer le défendeur à produire en cour les registres de son bureau, ce à quoi il s'est jusqu'ici refusé. L'affaire reviendra vendredi devant la cour.

Cour de Circuit des Etats-unis.—Un grand jury, composé de 20 membres a été formé conformément aux règlements de la cour.

La liste des affaires qui doivent venir devant ce tribunal, ont été affichés dans la salle de la cour.

La cour a ajourné par respect pour la mémoire de feu les juges W. R. Whitaker et Alfred Shaw.

Nouveau Procès.

New Orleans et Greenville Packet Co. contre Samuel S. James.

New Orléans and Memphis Packet Co. contre le même.

Planter's Transportation Co. contre le même.

Poursuites pour frais de transport s'élevant à $605,50, $604,40 et $1013,62.

Cour Civile de District.—Le testament de J. M. Rey a été ouvert. Le défunt constitue sa fille Gilberte légataire universelle et laisse à sa femme l'usufruit de ses biens, jusqu'à la majorité de sa fille. Frances Tujague et Jean Nicolhs sont nommés exécuteurs testamentaires.

Karl. Kuhn, syndic contre Mlle Pauline Jene—Procès au sujet d'un partage.

Bridget Manning contre John Henneseey—Procès pour un compte de $200.

John W. Carey contre la Crescent R. R. Co.—Procès pour $10,000 de dommages.

Les successions de John Schumaker et Virginia Debliecux sont ouvertes.

Cour Criminelle de District—Section A—Juge Roman—

Henry Watson, reconnu coupable de vol, a été condamné à 7 mois de prison de paroisse.

Bontag, Mobery et Evans, les trois agents de police qui ont blessé le Chinois Hong Lin d'un coup de revolver, devaient comparaître hier matin ; deux d'entre eux étant absents, l'affaire a été renvoyée à mardi prochain.

La cour a ajourné par respect pour la mémoire du juge Shaw.

Cour du recorder Burthe.—Henry Amelong, ivresse, $2 50 ou 5 jours de geôle de police.

Joseph, alias "Fiedy" Gesaner, accusé d'avoir volé une montre au Royal Palace, $250 de caution.

Dérée Hilaire, coulleur, vagabonde, envoyée à la maison du Bon Pasteur

Ned Thomas, hoodlum, ivresse, bris de paix et langage obscène, $20 ou trente jours de geôle de police.

Cour du recorder Davey.—Martha Scales et Ellen Leidlum, ivresse, $20 ou 20 jours.

Annie Merritt, bris de paix, $10 ou 20 jours.

Virginia Smith, ivresse et tentative de suicide, $10 ou 20 jours.

Mort du juge Shaw.—Chacun se souvient de la tentative criminelle qui a été commise le 25 juillet dernier sur le juge Shaw, chez lui, rue Calliope No 208 par James et Watson, deux nègres qu'il employait comme garçons de bureau et qui armés d'un marteau que l'on reconnut avoir été volé à un forgeron dont il portait les initiales, frappèrent M. Shaw de plusieurs coups en plein front. Le juge demeura quelquetemps sans connaissance et reçut les soins du Dr. Monnete qui déclara son état des plus critiques.

Le blessé se rétablit cependant peu à peu et guérit même en assez peu de temps. Cette aventure était presque oubliée et du juge et des siens, mais la mesure qui n'avait pas produit immédiatement son effet fatal, lui causait intérieurement des douleurs dont il se plaignait beaucoup. Son état s'est aggravé peu à peu et il est mort lundi à 7 heures du soir.

L'autopsie a été faite par le Dr. Finney, qui a reconnu que la mort avait été causé par un abcès de la partie intérieure du lobe gauche du cerveau, le dit abcès produit par la fracture du crâne.

Garner et Watson qui avaient présenté à la banque nationale de la Louisiane, un chèque de $500 dont la signature était fausse et qui ne leur fut du reste pas payé, le juge n'ayant pas à ce moment là en banque un dépôt nécessaire pour couvrir la somme demandée, se déterminèrent à l'assassiner, croyant ainsi cacher leur faute et échapper au châtiment. Trois jours plus tard ils étaient arrêtés à Baton Rouge. Ils ont depuis été maintenus en prison et comparaîtront ce matin devant le juge Davey sous l'accusation de meurtre.

Les funérailles de John Eckert.—Comme nous le pensions, avec raison, les artistes de la Nouvelle-Orléans et un grand nombre d'amateurs, dont l'infortuné John Eckert était aimé et estimé, ont voulu lui faire de belles funérailles et accompagner ses restes à leur dernière demeure. L'enterrement a eu lieu à 4 heures. Le cortège était nombreux et imposant. L'orchestre de l'Académie de Musique, sous la direction de M. Borchert, a joué plusieurs airs funèbres.

Les newsboys de la Nouvelle-Orléans ont une bande de musique militaire que dirigeait paternellement le défunt. Tous ont voulu assister à l'enterrement en costume. De l'Eglise St. Joseph le corps a été porté au cimetière Greenwood jusqu'où, malgré la pluie, plusieurs centaines de personnes en ont fait cortège. M. Sol Marx, l'un des artistes, a prononcé un discours émouvant dans lequel il a fait ressortir les qualités du mari, du père, de l'ami, de l'artiste. Après la dernière bénédiction, toute l'assistance s'est retirée, profondément émue de la mort tragique d'un homme de bien qui avait encore de longues années à vivre et méritait une meilleure fin.

Quatre incendies, 12 maisons détruites.—Hier, à 3 heures 15 du matin, le feu a pris rue St-Charles près Dublin, dans une écurie servant d'entrepôt et appartenant à Conrad Hencherl. Stock et bâtiment, tout a été la proie des flammes. Une assurance de $1,700 à la Compagnie Teutonia couvre les pertes.

On suppose que le feu a été mis par malveillance. L'alarme a été donnée à la boîte No. 13.

A une heure 30 du matin, une autre alarme a été donnée à la boîte No 16, encoignure Jackson et Chestnut.

Le feu venait de se déclarer au coin des rues Evelina et Valette, dans une maison en bois occupée par Mme Ve Dumont, dont elle est la propriétaire et qui y tient une épicerie et un bar room.

Stock, immeuble et mobilier, tout a été réduit en cendres, mais la perte est en partie couverte par une assurance de $1000 à la Germania Co.

Le mobilier et les marchandises n'étaient pas assurés.

De là, les flammes se sont communiquées à la maison voisine qui appartient à Mme A. Mooney et qui était habitée par deux familles de couleur, dont chacune occupait la moitié.

Le mobilier, qui n'était pas assuré, a pu être soustrait à temps aux flammes. L'immeuble, qui, paraît-il, assuré à la compagnie Lafayette, mais on ne sait pour quelle somme.

Une troisième maison, appartenant à Mme Alexander et occupée par Martin O'Keefe a été détruite par le feu. Elle était assurée $500 à la compagnie Germania de New York. Le mobilier a été sauvé ; il n'était pas assuré.

Enfin un quatrième immeuble, servant d'entrepôt ainsi qu'une maison d'habitation appartenant à M. J. O'Connor ont été totalement détruits. L'entrepôt est assuré $400 et la maison $1250 à la People's Insurance Co. de la Nlle-Orléans.

Le mobilier a été sauvé en partie. Il n'était pas assuré.

La cause du feu n'a pu être connue.

Un 3ème incendie s'est déclaré à minuit 30 sur le devant d'une maison en bois, située rue State, entre Camp et Chestnut, et occupée par M. Gustave Fizbirg, surintendant de l'orphelinat Protestant Allemand.

L'immeuble a été endommagé pour $100 environ, couverts par une assurance à la compagnie Teutonia. Un piano a été endommagé pour $10.

Le feu a été mis par une cheminée double sur un mur mitoyen.

L'alarme a été donnée à la boîte No. 36.

3 heures du matin, un quatrième incendie, a sévi dans la salle à manger de la maison No 345 rue Chippewa, entre Soraparu et Perrier.

Cette maison qui appartient à Edward Flynn, Sr., a été complètement détruite ainsi que tout ce qu'elle renfermait. Une assurance de $2000 pour la maison et de $1000 pour le mobilier, à la Mechanic's & Traders Insurance Co., couvre les pertes.

Traversant un lot de terrain qui sépare cette habitation du No 349, les flammes ont atteint cette dernière maison qui appartenait à Thomas Hagan et était occupée par Jno Fahey et P. Poland. Elle a été complètement détruite, mais elle est assurée $1200.

Le No 343, qui était inoccupé, a subi le même sort, ainsi qu'un corps de bâtiment situé sur le derrière de celui-ci et occupé par Marie Jackson et Richard Johnson, couleur.

Les deux immeubles appartenaient à Frank Smith et Frédéric Kellman ; ils sont assurés $1300 à la compagnie Pelican.

L'immeuble contigu portant le No 341 n'a pas été plus heureux que les précédents, il a été la proie des flammes avec tout ce qu'il contenait. Les pertes sont estimées $1000. Cette maison appartenait à M. Roth et était habitée de moitié par deux femmes de couleur, Mme Moore et Mme Bogel.

Le No 351, appartenant à M. A. Bernstein et occupé par D. C. Weathers, M. Conway et N. C. Hurst, tous gens de couleur, n'a été endommagé que pour $100. Assurance à la compagnie Teutonia.

Les Nos 93 et 95 de la rue Première appartenant à Adam Frank et occupés l'un par Wm. Steele, l'autre par H. K. Ivens ont été aussi atteints ; les dégâts ne dépassent pas $75, et sont couverts par les assurances.

Le mobilier de M. Steele, qui a été quelque peu endommagé en le déménageant, est assuré $1500 à la Sun Insurance Co., celui de Wm. Ivens, $800 à la compagnie Pelican.

L'alarme a été donnée à la boîte No 17.

Un second appel a été fait à la boîte No 16 pour amener d'autres pompes.

Arrêté.—Les détectives Gaster et Cain ont arrêté rue du Canal un nommé Frank Muller alias Burchardt alias Savage, alias Lahmann, et l'ont écroué à la station centrale sous l'accusation de détournement.

Muller aurait alors qu'il était employé chez MM. D. McDonald & Cie, falsifié leur signature et se serait fait livrer par divers libraires de la ville, des livres dont il aurait disposé.

Rixe.—Hier à 1 heures 50 de l'après midi, une querelle qui s'est élevée au pont de la rue Marais, au Vieux Bassin, entre un nègre nommé James Barnin, capitaine de la goelette Wilhelmine, et un nommé Salvadore Allerich, s'est terminée par une rixe, au cours de laquelle Parrain a reçu sur la tête un coup de bâton.

La dispute s'est élevée au sujet de morceaux de bois tombés dans le canal et qu'allaient ramasser un certain Albrecht et un nommé Thomas McDonald qui eux-mêmes se sont battus. Albrecht, après avoir en au sujet de la bataille qui en résulta accusé Parrain, en est venu aux mains et a frappé Parrain d'un coup de bâton sur la tête et l'a étendu à terre sans connaissance. McDonald et Albrecht ont été arrêtés. Le blessé a été transporté à l'hôpital. Son état est critique.

Autre incendie.—Hier, à 3 heures 30 du matin, un corps de bâtiment servant de usine a été détruit par le feu rue Carondelet, entre Bordeaux et Lyons. Les pertes s'élèvent à $100.

Affaire Ford.—Le coroner Stanhope Jones a signé, hier, à midi, son témoignage ; l'affaire va reprendre son cours devant la cour criminelle.

Mort subite.—Une femme du nom de Julia Feindel, est morte subitement chez elle hier à 1 heure du matin, encoignure Dumaine et Rendon. Le coroner a été informé.

Tuée par une locomotive.—Lundi à 10 heures du matin, une locomotive du chemin de fer du Fort Espagnol qui revenait à la Nouvelle Orléans, a frappé et tué une vache au coin des rues Bienville et Lopez. On ignore le nom du propriétaire de l'animal.

Brûlures.—Dimanche, à 3 heures de l'après-midi, une négresse du nom de Olivia Clever, habitant à l'encoignure des rues Levée et Market, était devant sa cheminée lorsqu'un coin de sa jupe ayant été en contact avec le foyer, ses vêtements ont pris feu et la pauvre femme a été bientôt entourée par les flammes. Ses brûlures sont assez nombreuses, mais sans aucune gravité.

Elle a reçu les soins du Dr Brown.

Un mangeur de poules.—Mr. Sherwood, qui habite rue Olivia entre Patterson et Delaronde, a tiré, lundi soir, à 11 heures 45, six coups de révolver sur un raccon qui avait pénétré dans son poulailler.

On ne dit pas si l'un des 6 coups a porté, et l'on ignore le sort du gourmand.

Ivresse et bain froid.—Lundi, à 10 heures 30 du soir, une négresse du nom de Virginia Smith qui rôdait en état d'ivresse rue Royale du Nouveau-Bassin s'est jetée tout à coup dans le canal, à l'intersection de ce dernier avec la rue Magnolia.

Après avoir été repêchée par des citoyens qui par hasard se trouvaient dans le voisinage à cette heure avancée, elle a été livrée aux agents qui l'ont écrouée au dépôt.

Paragraphes.—Une nouvelle lampe électrique a été placée au coin des rues Verret et Patterson. Elle donne jusqu'à présent une lumière très satisfaisante.

—Nous avons annoncé la condamnation par le recorder Burthe d'un nommé Victor Claverie et de sa femme à une amende pour ivresse et bris de paix.

M. Victor Claverie, boucher au marché français, nous fait savoir qu'il ne s'est jamais enivré de la vie et qu'il n'a pas pensé ni le public, nous n'enregistrons pas moins avec plaisir sa ratification.

—L'état du pont situé au coin des rues Tchepitoulas et Terpsichore, demande que l'on prenne des mesures immédiates pour le réparer.

—Un chien vicieux a été, à la requête de son propriétaire, tué par l'officier Smith, au No. 418 de la rue Terpsichore.

Conseil municipal.—Le Conseil s'est réuni hier à 7 heures du soir, sous la présidence de M. Kilpatrick.

Dix-neuf membres étaient présents.

Communications, pétitions et rapports présentés au conseil.

Le rapport du trésorier de la ville pour la semaine finissant le 13 novembre 1886.

Le rapport des commissaires de l'asile Fink pour le trimestre finissant le 31 octobre 1886.

Un rapport du commissaire de police et des édifices publics pour le mois d'octobre 1886.

Une pétition de S. M. Todd pour l'annulation d'un assessement sur une somme de $2500 pour l'année 1886.

Une pétition de Henry Bonabel et sœurs pour réduction d'assessement sur une propriété située au coin des rues Natchez et Tchoupitoulas, de $40,000 à $30,000, et en même temps pour l'annulation d'un assessement de $1000 sur un stock de marchandises, et enfin pour l'annulation d'un troisième assessement de $1000 sur des machines situées au coin des rues Clio et Locust.

Une communication du contrôleur relative à des propositions pour la fourniture des feuillets en blanc pour les livres et les plaques numérotées des voitures.

Une communication du même renfermant des propositions pour l'achat de la station de pompe No 14 et l'offre d'un lot de terre, situé au coin des rues Canal et Derbigny, et sur lequel on pourrait construire une nouvelle station de pompe.

Lecture du rapport du trésorier.

Une communication du commissaire Fitzpatrick, par laquelle il informe le conseil qu'il a obéi à ses ordres, et qu'il a averti le capitaine Pickles, locataire du ferry de la rue Jackson, d'avoir à démolir tous les bâtiments construits sur le quai, au pied de la rue Jackson, contrairement à l'ordonnance de la ville.

Le comité de police a fait le rapport suivant :

L'homme de patrouille M. O'Ronrke, pour ivresse, a été suspendu de ses fonctions.

Le *doorman* Jos. Reynolds, et les hommes de patrouille M. Healey et P. Foley, accusés de n'être indiguemment conduits, ont été acquittés.

Le *doorman* M. Brady, pour le même motif a été condamné à la suspension d'appointements pendant 5 jours.

Le Comité des rues et débarcadères s'est montré défavorable à la pétition des propriétaires s'opposant au pavage en asphalte, de la rue Coliseum, entre les rues Jackson et Première.

Le Dr Thibault demande à payer ses taxes sous réserve.

L. L. Lincoln et autres demandant la réduction de leurs assessements.

La proposition de MM. Redon & Cie, relative au fermage des marchés a été lue et la discussion en a été renvoyée à une heure plus avancée de la soirée.

Les ordonnances relatives aux finances pour le mois d'octobre ont été lues et adoptées.

L'ordonnance par laquelle le contrôleur est autorisé à payer au receveur de taxe, J. Ward Gurley, une commission sur les taxes perçues après l'approbation de ses comptes par le trésorier-contrôleur et le comité des finances a été lue et adoptée.

L'ordonnance relative à la réduction d'un certain nombre d'assessements a été adoptée.

Une ordonnance de M. Kilpatrick, qui propose de consacrer une somme de $1,166 à la construction d'un nouveau quai aux immondices au pied de la rue Tolédano, a été adoptée.

La dite somme sera prise sur le budget de 1887.

Une ordonnance par laquelle une somme de $150 doit être payé à Mlle Cécila Cowell qui a été expropriée lors de la construction de certaine levée, a été adoptée.

Une seconde ordonnance accordant à Thomas Duffy, shérif civil, la somme de $607,50 pour frais d'élection, a été adopté ainsi que celle par laquelle une somme de $2,131,43 doit être accordée pour les frais de construction de la levée